Secrétariat du Grand Conseil

PL 11907

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2016

Projet de loi

approuvant le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève, vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013:

vu l'article 14A, alinéa 3, de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977;

vu le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015;

vu la décision du conseil de fondation de la Fondation René et Kate Block du 23 mars 2016,

décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015 est approuvé.

Certifié conforme La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA PL 11907 2/38

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport d'activité de la Fondation René et Kate Block pour l'exercice 2015.

Les actions menées au courant de l'année 2015 se sont concentrées sur quatre axes.

Entretien et/ou rénovation du parc existant

Dans le cadre de son programme d'entretien de son patrimoine, la Fondation René et Kate Block a notamment poursuivi sa réflexion dans le but de réaliser d'importantes transformations dans les salles de bains et les cuisines des immeubles sis avenue Bois-de-la-Chapelle 67-69 (137 logements) et avenue du Lignon 50-53 (147 logements). S'agissant des immeubles du Lignon, les premières estimations des travaux se sont élevées à plus de 8 millions de francs, ce qui induira des appels d'offres soumis à l'AIMP qui pourront démarrer début 2016. Concernant les immeubles sis avenue Bois-de-la-Chapelle, un budget de plus de 9 millions de francs sera nécessaire pour réaliser ces travaux visant à améliorer le confort des locataires notamment dans l'accès et l'usage de leur salle de bain.

La fondation a par ailleurs finalisé les travaux de transformation au rez-dechaussée de l'immeuble Bourgogne 2 (42 logements) qui visaient à offrir à l'IMAD l'infrastructure nécessaire et compatible à un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). Cette transformation s'est achevée durant le premier trimestre 2015, conformément au planning et au budget évalué à environ 400 000 F.

Construction d'un nouveau bâtiment IEPA de 90 logements

La Fondation René et Kate Block (FRKB) s'est réjoui du démarrage, en automne 2015, de l'important chantier prévoyant la construction d'au moins 90 logements IEPA à la route de Meyrin 16-18. Le coût total de cette opération a été budgété à plus de 28 millions de francs (intégrant notamment les surcoûts inhérents aux infrastructures indispensables à la réalisation d'un IEPA). Selon les plannings établis, cette opération devrait pouvoir être mise en location au courant de l'été 2017.

Prospection visant à accroître le parc immobilier de la FRKB

Dans le but de répondre aux vœux du Conseil d'Etat, la fondation, via sa commission « prospection » a poursuivi ses démarches de recherches de terrains auprès des communes genevoises susceptibles de pouvoir réaliser à termes de nouvelles promotions.

Attribution des logements vacants

Indépendamment de l'attention portée par la commission du logement de la fondation au climat social au sein de ses bâtiments, notamment au travers du soutien offert aux concierges, et au renforcement des liens avec les gérants sociaux, cette commission a pu attribuer 63 logements (40 logements en 2014, 92 logements au courant de l'année 2013 et 77 logements en 2012), sur les 725 qu'elle possède. Le taux moyen de rotation de location s'est élevé à un peu plus de 8% en 2015 (5,29% en 2014, 12,16% en 2013). A l'instar des autres années, soulignons ici que la libération des logements est uniquement causée par des départs en EMS ou au décès de ces personnes âgées.

Toujours sensible à cet aspect, rappelons que la commission du logement de la FRKB a validé de nouvelles clauses particulières qui sont dorénavant insérées dans tout nouveau bail et qui devrait permettre de pouvoir relouer plus rapidement des logements sans être freiné par des problèmes de succession.

A toutes fins utiles et en complément du rapport annexé de la Fondation René et Kate Block, le Conseil d'Etat vous invite à prendre connaissance du rapport d'activité 2015 du Secrétariat des Fondations immobilières de droit public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes:

- 1) Rapport d'activité annuel de la Fondation René et Kate Block
- 2) Rapport d'activité annuel du secrétariat des FIDP

PL 11907

4/38

ANNEXE 1

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

FONDATION RENE ET KATE BLOCK

Elua par

MEMBRES

(Législature : du 1er juin 2014 au 31 mai 2018)

Nom, prenom, adresse	<u>Elus par</u>
M. BARRO Florian	CE
Mme CASTELLA Stéphanie	CE
M. CORNUT Stéphane	GC - MCG
M. HULLIGER Patrick	GC - UDC
Mme MARGUERON Clarisse	GC - EAG
M. MAULINI Michel	CE
M. MAURER Jan	CE
M. NICOLLET Sébastien	GC - PDC
Mme OLIVIER Christiane	GC - PS
M. PATEK Serge	CE
M. STEINER Pascal	CE
M. PERRIER Christian	GC - PLR
Mme RICHOZ ZOGG Emmanuelle	CE
Mme SCHNEEBERGER-GUBLER Eliane	GC - Verts
M. PERRELLA Francesco (jusqu'au 30.04.2015)	Représentant de l'OCLPF
M. BEARZATTO Aldo (dès le 01.05.2015)	Représentant de l'OCLPF
	(avec voix consultative)
Mme MOINE Florence	Représentante de l' IMAD
	(avec voix consultative)

Composition des Commissions

Nom prénom adrocco

Bureau :

M. PERRIER Christian, Président
M. MAULINI Michel, Vice-président
Mme SCHEEBERGER-GUBLER Eliane, Vice-présidente
M. STEINER Pascal. Secrétaire

Commission de logement :

Mme SCHNEEBERGER-GUBLER Eliane, Présidente Mme MARGUERON Clarisse M. CORNUT Stéphane M. HULLIGER Patrick M. MAURER Jan M. PATEK Serge

Commission de construction :

M. MAULINI Michel, Président Mme CASTELLA Stéphanie Mme OLIVIER Christiane Mme RICHOZ ZOGG Emmanuelle M. NICOLLET Sébastien M. STEINER Pascal

Assiste aux séances : M. PERRIER Christian, Président

PL 11907 6/38

Délégué auprès de la Commission administrative :

M. PERRIER Christian M. CORNUT Stéphane

ACTIVITE

Nombre de séances du Conseil de Fondation : 10

Nombre de séances de la Commission de construction : 10

Nombre de séances de la Commission de logement : 18

90 90 90 90

RAPPORT DU PRESIDENT – EXERCICE 2015

Durant cet exercice le Conseil de Fondation s'est réuni 10 fois en séance plénière. Notre Conseil a pu bénéficier du soutien actif de Monsieur Michel PERIZZOLO directeur du Secrétariat ainsi que de tous les cadres des services Comptable, Technique et Juridique.

Les points suivants ont été abordés par notre Conseil,

- Organisation de la Fondation
- Finances
- Suivi des proiets en cours
- Location (évolution du climat social)
- Projets à venir.

Les commissions de Logement et de Constructions sont composées de 7 membres chacune permettant ainsi a chaque administrateur de siéger dans l'une d'entre elles. Pour plus de renseignements sur leurs activités réciproques, prière de bien vouloir se référer aux rapports des deux Présidents de Commissions.

Finances:

Notre Fondation doit lutter avec acharnement pour rétablir des finances saines, car avec un parc immobilier assez vétuste hérité des 4 autres Fondations, nous avons dû nous atteler à un redressement de nos finances qui prends du temps en raison aussi de nos loyers très bas.

Projets en cours :

 Route de Meyrin 16, Le projet a enfin démarré avec la construction du 16 -18 qui va pouvoir offrir 91 logements IEPA, et qui est en cours de construction nous attendons l'adoption du PLQ pour pouvoir réaliser la construction du bâtiment C (14 route de Meyrin)

- Le Lignon 50 53, Le Conseil à décidé de rénover cet immeuble avec démolition des salles de bains (baignoires) remplacées par des douches plus sécurisées pour nos locataires. Ainsi que d'importants travaux de rénovation voir rapport de la commission de travaux.
- Bois de la Chapelle 67 69, Idem que pour l'immeuble de Lignon, ce dernier fera suite au précédent mais déjà les démarches ont été entreprises pour en assurer le financement.

Location et évolution du climat social :

Nous avons dû faire aussi face au problème des sous-locations, qui certainement, vu la spécificité de nos locataires est moins aigüe que dans d'autres Fondations il n'empêche que c'est un phénomène qui apparaît aussi dans nos immeubles, de même que l'incivilité qui était pratiquement inexistante ces dernières années et qui hélas est en constante augmentation.

Notre Fondation a ceci de particulier, c'est que nous avons un partenariat avec l'IMAD qui agit en tant que prestataire de service dans nos immeubles et qui par la présence de son personnel gérant social, intendant, veilleur de nuit etc. à un rôle très important auprès de nos locataires et tant le Bureau que les Commissions logement et construction ont des rapports suivis avec cette institution.

Projets à venir :

Pour ce point important, nous allons faire une analyse très pointue des rénovations à apporter dans nos immeubles, car comme je l'ai mentionné plus haut, la plupart sont vétustes. Notre sous-commission de prospection, animée par Madame S. CASTELLA, est actuellement sur plusieurs projets, soit de terrains soit de contact avec des Communes pour pouvoir construire et développer des immeubles pour personnes âgées avec ou sans encadrement (IEPA ou IPA), selon le vœu du Conseil d'Etat.

D'autre part je vais charger la Commission logement de suivre d'avantage les rapports de visite pour l'attribution des logements, car l'IMAD nous en annonce un nombre important et fort peu en définitive arrivent au Secrétariat des FIDP ce qui ne manque pas de m'interpeller.

Pour conclure, je veux remercier les membres du Conseil et du Bureau qui se sont investis avec dynamisme et enthousiasme, ainsi que le Secrétariat des FIDP pour l'excellent travail qu'ils ont accomplis et l'ambiance dans laquelle nous avons travaillé.

Christian PERRIER
Président

Genève. 23 mars 2016

PL 11907 8/38

Rapport de la Commission de construction

I.E.P.A Route de Meyrin 16-18

La Commission de construction a beaucoup œuvré à la construction d'un nouvel immeuble I.E.P.A. – Route de Meyrin 16-18 en concertation avec l'IMAD pour leurs spécifications. L'immeuble comportera 78 logements + 13 (après acceptation surélévation du projet selon

nouveau PLQ pas encore rentré en force)

Beaucoup de difficultés pour obtenir un plan financier par l'OCLPF englobant les surcoûts d'un IEPA chiffrés à 140.- Frs mais octroyés pour 55.- Frs/m2.

A réception de l'autorisation de construire, achat des parcelles n° 2217 et n° 5503 à la FPLC par la FRKB avec la dotation et avec signature d'une convention pour mise à disposition de 24 places de stationnement contre dédommagement à l'immeuble mitoyen.

Signature chez les notaires de Carouge, le 21 septembre 2015, pour un montant de Frs 5'386'942.

Des séances, pour examiner les problèmes d'adjudication selon les critères des AIMP, ont été agendées car l'électricien choisi s'est désisté.

Pour les armoires murales dans le lot de menuiserie intérieure, un manque d'attestation a été éliminatoire et pour la serrurerie, une seule offre a été déposée.

Ouverture du chantier

- Le 14 septembre 2015 pour la démolition
- Le 21 septembre 2015 pour les abattages
- Le 28 septembre 2015 début terrassement

Séance avec le bureau CSD Ingénieurs SA adjudicataires des travaux pour présentation du concept structurel du bâtiment ceci pour faire suite à une séance de coordination au cours de laquelle la DT a demandé de renoncer au clavage des dalles pour des questions esthétiques et de planning de chantier.

Les ingénieurs expliquent le concept pour un bâtiment de 52 mètres de long si on veut limiter le risque de fissuration.

La problématique est esthétique et non statique.

Compte-tenu des éléments, la CC valide la réalisation des dalles sans clavage avec joint de reprise des bétonnages aux droits des cloisons. La CC relève être très surpris d'une sollicitation au moment de l'exécution des travaux.

Le bureau CSD SA demande la signature d'une convention qui est un descriptif des contraintes et usages. La CC refuse d'entrer en matière et s'en tient au contrat. L'IMAD valide le plan d'exécution du sous-sol et rez pour leurs locaux.

Un Ecopoint a été demandé devant l'immeuble IEPA, le long de la route de Meyrin. Le dit Ecopoint sera utilisé par le PLQ « la Forêt » et le PLQ 28405A.

Le financement de cette installation s'effectuera au prorata de SBP.

Le PLQ « la Forêt » a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 29 octobre 2015.

La CC donne son accord aux architectes pour préparer le dossier d'autorisation complémentaire pour le 7^{ème} étage, à compte d'auteur pour la fin 2015.

La CC a validé avec les architectes, le gypsage des plafonds et peinture pour les appartements, la PV peut être intégrée au budget en lieu et place du béton brut selon descriptif.

Le résumé non exhaustif des travaux effectués dans nos immeubles :

Immeuble Bourgogne 2

Terminer les travaux d'aménagement des locaux pour l'IMAD pour prise de possession fin février 2015. Ces derniers n'ont pas l'autorisation de la DGS pour les occuper n'ayant pas sollicité de dotation.

Cette situation sera réglée pour mi-juin.

Le planning a été tenu ainsi que le budget des travaux de CHF 392'800.- TTC malgré les travaux de remplacement des conduits fibro-ciment pour un montant de CHF 10'643.- TTC Les travaux ont été financés par une augmentation hypothécaire.

Les coûts des travaux ainsi que la perte locative commerciale du rez seront compensés dans le nouveau plan financier déposé à l'OCLPF et les lovers adaptés.

Après transformation de l'immeuble en IEPA, l'information aux locataires a rencontré un franc succès et l'IMAD a enregistré 37 appartements avec installation des téléalarmes.

Immeuble Lianon 50-53

Faisant suite à la visite des appartements et suivant la demande de l'IMAD, étude de la transformation des salles de bains avec baignoire en douches à l'italienne.

L'étude a démontré un investissement très important, nécessitant la demande de financement par emprunt bancaire.

La décision a été prise de profiter de ces travaux pour refaire les colonnes montantes et descendantes des installations sanitaires et de ce fait, entreprendre tous les travaux de remise en état tant des salles de bains que des cuisines.

Après chiffrage d'un estimatif des travaux et en accord avec l'OCLPF, un emprunt bancaire a été trouvé avec l'UBS et un nouveau plan financier sera à faire à valider.

Budget travaux CHF 8.114 Mo environ.

Pour ces travaux, un AIMP devra être lancé dans les meilleurs délais pour le mandat d'architecte pour la poursuite des démarches administratives et des travaux.

La pose d'un système automatique sur la porte d'entrée de l'immeuble 50 a été votée et acceptée. La commune de Vernier a été contactée pour une participation au vue de l'occupation des locaux par les ainés de la cité et une somme de CHF 1'000.- allouée à la fondation.

Une contestation a été faite à l'assemblée du CCL concernant la répartition des frais de chauffage car ces derniers ne prenaient pas en compte les travaux déjà entrepris par la FRKB concernant l'isolation toitures et coursives.

Les factures des travaux entrepris doivent être transmises au CCL pour refaire une nouvelle répartition des frais du chauffage.

Immeuble Bois-de-la-Chapelle 67-69

L'immeuble devra entreprendre les mêmes travaux que Lignon 50-53

Après chiffrage estimatif des travaux, ces derniers d'un montant très important (environ 9.4 Mo) décision a été prise de différer la mise en chantier pour profiter de l'expérience acquise sur les immeubles du Lignon. De plus, le plan financier ne tourne pas financièrement.

Après contact avec la B.C.V, cette dernière rentre en matière pour le financement à condition que l'OCLPF se porte garant de l'emprunt du 2^{ème} rang. Le SFIDP en a fait la demande et l'OCLPF nous donnera réponse en confirmant l'engagement de l'Etat.

En ce qui concerne, le remplacement des vitrines du rez ne repondant pas aux normes OCEN, une demande de prolongation des délais a été octroyée et ces travaux seront entrepris avec la rénovation.

Des travaux de remise en état d'un appartement, après départ d'un locataire, ont été demandés à l'entreprise attitrée à cet immeuble. Au regard du montant jugé trop cher, une contre-offre a été demandée et il s'est trouvé que cette dernière était environ 22% moins chère.

Renégociation des contrats entretien des 2 ascenseurs avec économie substantielle.

PL 11907 10/38

Immeuble Grand-Bay 16

Remise en état des appartements après incendie au 7^{ème} étage provoqué par un locataire – travaux exécutés pour compte des assurances.

Donner accord à notre locataire EPI de transformer la cuisine selon plans mais entièrement à leurs frais

Malgré les travaux déjà entrepris pour remédier aux infiltrations, ces dernières subsistent. Les investigations se poursuivent ce qui ne permet pas la remise en état des locaux IMAD. Les travaux Eco 21 budgétés pour 2015 ont été validés.

Le ST informe que de gros travaux de remise en état des enrobés et étanchéité de chaque

immeuble seront à prévoir et à budgéter.

Immeuble Mon Idée 59

Information des normes IDC supérieures à la norme des 600 mi/m2, l'an dépassé pour cet immeuble avec un résultat de 673 mi/m2.

Avec le projet des communaux d'Ambilly, un réaménagement des espaces publics est proposé aux frais de la commune.

Immeuble de Bernex 340-342

Autorisation a été accordée à un locataire pour aménagement d'espace de rangement au niveau de la sous-pente et d'un agencement de cuisine au frais du locataire.

Immeuble Chapelly 22

La CC demande la résiliation du contrat de l'entreprise Orgapropre en charge de la conciergerie. Le ST demande à la régie d'établir un nouveau cahier des charges pour un poste à 50%. Après ce document validé, la régie devra faire un appel d'offres aux entreprises.

Voir également avec un éventuel concierge fixe pour un 50%. Le ST a fait la demande au concierge des immeubles voisins. Ce dernier occupé à 100% a décliné la proposition.

La régie de son côté n'a pas trouvé de concierge à 50%. Le problème est dû au fait qu'il n'y a pas de logement pour ce poste. Dès lors, il est proposé le mandat à une entreprise avec un coût moindre au'un concierae.

La demande est faite qu'une vérification soit faite des installations de téléalarme. Il s'avère que 16 logements au total, n'en sont pas équipés.

Le service technique est mandaté pour identification.

Une investigation est entreprise par CHO pour approfondir l'intégration des charges facturées (CHF 35.-) aux locataires et dans les locaux communs.

Après contrôle, 14 appartements n'avaient pas été raccordés. La CC donne son accord pour que ces travaux soient réalisés.

Une révision de la convention entre IMAD et FRKB est en cour de négociation pour plus de précision des tâches et répartition des frais.

La commission remercie le service technique dans son ensemble pour la bonne collaboration de la compétence apportée à nos problèmes et la disponibilité à notre égard.

Michel MAULINI

Président de la Commission construction

Genève, 23 mars 2016

9~ 9~ 9~ 9~

Rapport de la Commission de logement

Dix-huit mois de travail ensemble permettent de mieux se connaître, d'approfondir davantage les dossiers et de mieux collaborer avec les nombreux intervenants qui oeuvrent pour la FRKB.

La commission logement maintient un lien étroit avec les divers employés de l'imad (gérants sociaux, intendants et responsables des structures intermédiaires), les concierges de nos immeubles, les services du SFIDP (location, juridique et technique), les régies ainsi que parfois les locataires.

1/ travail sur les critères d'attribution de logement

En parallèle avec la commission sociale CAFI la commission s'est penchée sur les critères d'attribution de logement de notre fondation ainsi que le mode d'attribution.

La FRKB ayant une mission quelque peu différente des autres fondations immobilières, ce travail s'avérait nécessaire.

Trois critères apparaissent comme primordiaux :

- urgence sociale sans logement
- ancienneté de la demande
- besoin d'IEPA

Deux se révèlent comme secondaires :

- âge du (de la) requérant (e)
- situation familiale

Il s'agit maintenant d'informer tous les partenaires et le plus largement possible de l'évolution de ces données.

Quand au mode d'attribution c'est au président et la vice-présidence qu'appartient cette tâche.

La commission logement intervient en cas de litige.

2/Logements vacants

Une des tâches primordiales est toujours de diminuer le nombre d'objets vacants.

Cette année, chiffres à l'appui, les logements vacants ont diminué encore de 30% sur les 716 appartements de la fondation. Evidemment ce résultat très satisfaisant est dû à l'excellent travail du service location du SFIDP et des gérants sociaux imad.

3/ Liens avec l'imad

Pour de multiples raisons l'imad demeure notre partenaire privilégié.

Il faut relever que de nombreux locataires sont des personnes vivant dans une certaine précarité. Ils souffrent parfois de problèmes psychologiques ou psychiatriques ou alors liés au vieillissement. Ces résidents nous sollicitent de plus en plus et c'est en collaboration avec l'imad que nous cherchons des solutions pour leur assurer un encadrement le plus agréable possible.

Je ne peux terminer ce rapport sans remercier très chaleureusement tous les divers partenaires qui font tout leur possible pour aider la FRKB dans sa mission.

Eliane SCHEEBERGER-GUBLER

Présidente de la Commission logement

Genève. 23 mars 2016

92 92 92 92

ANNEXE 2

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

<u>DU</u>

SECRETARIAT DES FONDATIONS IMMOBILIERES DE DROIT PUBLIC

Validé lors de la séance plénière de la CAFI du 24 mars 2016

INTRODUCTION

C'est avec satisfaction que nous pourrons découvrir à la lecture de ce rapport combien les efforts de ces dernières années ont porté leurs lots de nouvelles constructions, de nouveaux projets, de consolidations de notre politique énergétique et de notre politique sociale en matière de logements pour les personnes les plus modestes.

En effet, les chiffres 2015 démontreront qu'en termes de logements et sans compter les 300 attributions d'appartements dues aux rotations naturelles, **plus de 260 nouveaux logements** auront pu être mis à disposition de la population inscrite pour un logement. Même si en proportion des demandeurs inscrits (env. 8'000) ces nouveaux logements ne paraissent qu'une goutte d'eau, la note réjouissante se lit dans les perspectives attendues au travers de l'accroissement du parc des FIDP (soit plus de 900 logements supplémentaires ces 3 prochaînes années).

Fort de ces prévisions encourageantes, on notera dans ce rapport, qu'en matière d'entretien du parc existant des efforts constants sont aussi menés. 2015 aura par exemple enregistré la fin de **l'important chantier de rénovation et de réhabilitation** de l'immeuble sis av. des Libellules 2 à 16 (**4,5 années de chantier pour rénover env. 500 logements** et installer des édicules en pied d'immeuble pour créer des lieux de vie et d'activités). Sans pouvoir être exhaustif, ce sont ajoutés à ces activités les réflexions sur les questions énergétiques et plus particulièrement dans le domaine de l'assainissement des fenêtres et des embrasures en façade, et ce, pour répondre aux **exigences de l'art. 56A RCI**.

A la lecture du chapitre relatif aux problèmes de contentieux liés à la gestion des logements, on soulignera que suite au développement lié notamment à l'engagement d'un **intervenant social** en 2013, puis renforcé par un **engagement supplémentaire**, une stabilisation des procédures juridiques a pu se confirmer. L'apport des deux postes s'est aussi fait remarquer dans la résolution de cas de locataires victimes du syndrome de Diogène, dans la nécessité de libérer des immeubles voués à la démolition, ainsi qu'à la gestion des logements temporaires proposés aux migrants arrivés sur notre territoire.

D'un point de vue comptable et financier, on apprendra dans ce document que la problématique liée à la bonne application des **normes comptables IPSAS a pu aboutir à la satisfaction** de tous grâce à l'intervention d'un consultant externe, notre service comptable, du Service d'Audit Interne de l'Etat et de l'appui du Secrétariat général du DALE.

Dans le domaine des financements hypothécaires, soulignons encore que suite aux recommandations de la FINMA à l'attention des offices bancaires, la BCGe (principale bailleur des fonds hypothécaires des FIDP) a modifié ses conditions d'emprunts, (devenant plus exigeante en termes de fonds propres demandés et d'amortissements accélérés de la dette), ce qui ne manquera malheureusement pas d'influencer les futurs financements des opérations immobilières des FIDP.

Notons enfin que 2016 sera aussi consacrée à la consolidation et l'amélioration des logiciels informatiques dont s'est doté le SFIDP tant pour sa base de données du parc immobilier des FIDP que dans le suivi de projets en développement.

PL 11907 14/38

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES FONDATIONS IMMOBILIERES DE DROIT PUBLIC (CAFI)

En tant qu'établissement opérationnel et coordinateur des FIDP, le SFIDP est placé sous l'autorité de son conseil d'administration, la CAFI. Celle-ci a poursuivi sa mission au travers de ses séances plénières et de celles de ses différentes Commissions dont les rapports d'activité sont annexés à ce présent document.

La composition des différents organes et leur rythme de séances sont indiqués ci-dessous :

COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Composition de la Commission Administrative

Monsieur Stéphane LORENZINI

Madame Karin GROBET THORENS

Madame Michèle KÜNZLER
Madame Astrid RICO-MARTIN
Monsieur Bernard BOURQUIN
Monsieur Pierre CLAUDE
Monsieur Stéphane CORNUT
Monsieur Ernest GREINER
Monsieur Roger MARTY
Monsieur Francesco PERRELLA
Monsieur Christian PERRIER

Monsieur Mauro RIVA Monsieur Nicolas RUFENER Président de la CAFI et

Président de la Fondation HBM Camille Martin

Déléguée du Conseiller d'Etat
Membre de la Fondation Jean Dutoit
Membre de la Fondation Emile Dupont
Président de la Fondation Jean Dutoit
Membre de la Fondation Jean Dutoit
Membre de la Fondation Emma Kammacher
Membre de la Fondation René et Kate Bloch
Président de la Fondation Emile Dupont
Membre de la Fondation Jean Dutoit
Représentant de l'Office du logement (OCLPF)
Président de la Fondation René et Kate Block
Membre de la Fondation Camille Martin
Président de la Fondation HBM Emma Kammacher

Trooldon do la Fondation Figure 2001 a Flamma

Nombre de séances en 2015 : 7 séances

La Commission AIMP composée de

Monsieur Nicolas SENGGEN, Président Madame Astrid MARTIN Monsieur Marc BRUNN Monsieur Roger MARTY Monsieur Michel MAULINI Monsieur Julien MENOUD Monsieur Dominik MEYER Monsieur Serge PATEK

Monsieur Nicolas RUFENER

Monsieur Pierre-Yves TAPPONNIER

<u>Participe en outre aux séances</u>: Monsieur Thierry BIGLER, Responsable Gérance et Conseil juridique en marchés publics du SFIDP.

Participe en outre aux séances : Monsieur Michel PERIZZOLO. Directeur du SFIDP

Nombre de séances en 2015 : 2 séances

La Commission des finances composée de

Madame Karine HERMENIER-CASTRO Madame Ariane REVERDIN Monsieur Xavier LANY Monsieur Jean-Claude MANGHARDT Monsieur Pascal STEINER

Participe en outre aux séances : Monsieur Michel PERIZZOLO, Directeur du SFIDP

Nombre de séances en 2015 : 0 séance

La Commission immobilière composée de

Monsieur Gilbert MOREILLON, Président Monsieur Jacques HERMAN Monsieur Ronald LABBE Madame Patrick MAYER Monsieur Sébastien NICOLET

Participent en outre aux séances : Madame Valérie STEINMESSE, Responsable du Service technique du SFIDP et Monsieur Michel PERIZZOLO, Directeur du SFIDP

Nombre de séances en 2015 : 6 séances

La Commission énergie composée de

Monsieur Alain GROBET, Président Monsieur Philippe BARMETTLER Monsieur Renaud DUPUIS Monsieur Christian PERRIER Monsieur Nicolas SENGGEN

Participe en outre aux séances : Monsieur Eric FLUCKIGER, collaborateur du SFIDP en charge des questions énergétiques.

Nombre de séances en 2015 : 11 séances

La Commission sociale composée de

Madame Kim DURUSSEL, Présidente Madame Michèle KÜNZLER Madame Eliane BABEL-GUERIN Madame Eliane SCHNEEBERGER-GUBLER Monsieur Thierry CERUTTI

Nombre de séances en 2015 : 18 séances

Participe en outre aux séances : Monsieur Thierry BIGLER, Responsable Gérance et Conseil juridique en marchés publics du SFIDP.

Sans dresser exhaustivement toutes les activités déployées par la CAFI et tout en renvoyant le lecteur de ce document vers les rapports d'activité des FIDP, relevons toutefois que durant ses différentes séances, la CAFI a notamment traité et validé un certain nombre de directives et de principes touchant tous les domaines d'intérêts communs aux FIDP tel que le prévoit l'art. 14 F de la LGL:

PL 11907 16/38

ACTIVITES DU SECRETARIAT DES FONDATIONS IMMOBILIERES DE DROIT PUBLIC

Le Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public (SFIDP) se composait au 31 décembre 2015 de **38 collaborateurs (trices) occupant 35.10 postes EPT** répartis entre 42% d'hommes et 58% de femmes.

D'un point de vue comptable, l'exercice 2015 du SFIDP s'est bouclé avec des **charges d'exploitation s'élevant à CHF 5.24 mios (CHF 5.01 mios en 2014)** dont CHF 4,48 mios (Frs 4.22 mios en 2014) **consacrés aux frais du personnel**, soit 85,5% du total des charges.

S'agissant des activités du SFIDP, qui consistent notamment à fonctionner comme **unité opérationnelle** à l'égard des FIDP et à assister celles-ci dans les promotions et la gestion de leur parc, elles se répartissent notamment entre les secteurs distincts suivants :

LE SERVICE GERANCE

Le Service gérance est chargé d'assurer notamment la bonne coordination entre les deux secteurs Réception et Location. Ce service concentre ses efforts dans la maîtrise de la gestion locative du parc immobilier des FIDP dans son ensemble, dans le traitement et le suivi des demandes de logement et dans la gestion de la réception et du central téléphonique.

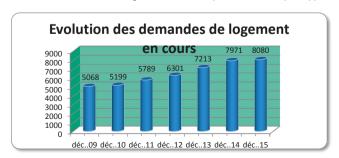
Ce Service compte, hormis son responsable (100%) et l'assistante de ce dernier (100%), 9 collaborateurs (EPT 7.2 postes).

Secteur Réception

S'agissant du secteur Réception qui accueille et informe les demandeurs de logement, il veille à ce que toutes les informations requises soient fournies, de sorte à ce que les dossiers puissent être dûment enregistrés. Il assure également le suivi des mises à jour des dossiers et la gestion locative des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

Au 31 décembre 2015, le nombre de **demandeurs de logement s'élevait à 8'080** (7'971 en 2014).

En comparaison des années précédentes, la progression du nombre de demandeurs de logements imprime un fort ralentissement, dans la continuité de ce qu'il avait déjà été constaté l'année précédente, de sorte qu'en chiffres nets on peut considérer qu'en 2015 le nombre de demandeurs de logements est resté quasiment stable par rapport à 2014.



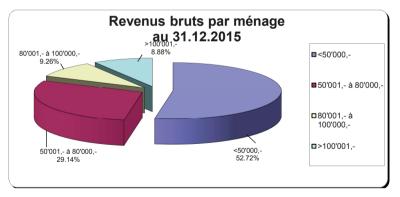
Il est vraisemblable que cette interruption dans la forte progression du nombre de demandeurs qui avait été connue jusqu'en 2014 soit en partie dûe au fait qu'une quantité de nouveaux logements largement supérieure à la moyenne des années précédentes a été mise en location en 2015 (+ 267 logements), ainsi que par un « effet retard » de l'allongement de la durée de validité des demandes qui avait été portée de six mois à un an par l'OCLPF en 2013.

Le secteur réception traite un volume considérable d'enregistrements de nouvelles demandes, de mises à jour de dossiers, de contacts au guichet et par téléphone, de réponses aux courriers, sans oublier les tâches de support logistique apportées à l'ensemble du Secrétariat, notamment dans l'organisation des séances, dans la réception des soumissions publiques, dans l'accueil des visiteurs et bien entendu dans la tenue du standard téléphonique général.

Ainsi, à titre indicatif et selon des extrapolations, nous estimons que :

- les contacts téléphoniques des demandeurs uniquement, soit hors appels généraux (tiers, services du SFIDP, FIDP, etc.) sur la centrale téléphonique, ont atteint environ 7'500 sur l'année écoulée.
- les visites aux guichets, hors accueil des visiteurs tiers pour le SFIDP ou les FIDP, se sont guant à elles élevées à plus de 5'000.
- le SFIDP a traité plus de 1'300 nouvelles demandes de logement, et plus de 3'600 mises à jour.

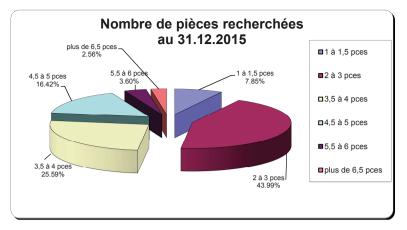
S'agissant des ménages, leur niveau de revenus correspond à la cible HBM, à savoir les revenus modestes. Le graphique ci-dessous en donne l'illustration, dès lors que plus de 50% des ménages inscrits disposent d'un revenu annuel brut inférieur à CHF 50'000.-, et que plus de 80% des ménages se situent à moins de CHF 80'000.-.



Quant au nombre de pièces recherchées par les demandeurs de logement, le graphique cidessous confirme, à l'instar des exercices précédents, que les besoins s'orientent toujours principalement vers les appartements de 2 à 4 pièces (70%).

Il faut cependant se garder d'une lecture trop exclusive de ces données relatives au nombre de pièces recherchées, car nous constatons dans l'opérationnel quotidien que - par exemple - les familles très nombreuses (6 personnes et plus), bien que statistiquement peu représentées, ont peu de possibilités de se voir logées dans les logements HBM des FIDP, qui ne disposent quasi pas d'objets de plus de 6 pièces. On remarque également que les personnes seules souhaitent dans leur large majorité des logements de 3 pièces, le désintérêt pour des logements de type studio (1-2 pièces) étant marqué.

PL 11907 18/38



Le secteur location enregistre pour sa part les vacances des logements et présélectionne, selon les procédures internes en vigueur, les dossiers des demandeurs dont le profil (principalement le revenu et le nombre de personnes) correspond aux logements à attribuer selon les critères fixés par la LGL.

Il met ensuite en œuvre les instructions des « Commissions logement » relatives aux propositions correspondantes à adresser aux demandeurs sélectionnés.

Il s'assure enfin du suivi des dossiers adressés pour approbation par l'OCLPF et instruit dans cette suite les régies pour l'établissement des baux.

Des travaux importants ont été poursuivis en 2015 au sein de la Commission sociale de la CAFI, de concert avec l'OCLPF, dans le contexte de la révision des indicateurs d'urgence sociale, de leur intégration dans SIDLO.

Ces travaux conséquents, qui ont nécessité de nombreuses séances de travail communes avec l'OCLPF ainsi qu'un travail important d'analyse et d'intégration tant par l'OCLPF que par le SFIDP en marge des séances, ont abouti à un rapport circonstancié établissant les fondements théoriques des procédures révisées et synthétisant les travaux ainsi que les résultats concrets attendus.

Ainsi, en 2016 seront mis en œuvre concrètement tant les procédures de présélection et d'attribution des logements internes aux FIDP que la nouvelle catégorisation des demandes de logement portant sur l'ensemble des dossiers des demandeurs inscrits dans SIDLO. Ce travail se poursuivra en collaboration entre la Commission sociale, l'OCLPF et le SFIDP. S'agissant du parc de logements, il sied de souligner qu'en termes de nouveaux logements, hors acquisition d'immeubles existants, 2015 a représenté une année faste avec :

- plus de 260 nouveaux logements de grande qualité qui ont permis d'accueillir autant de familles à revenu modeste,
- la fin du chantier de réhabilitation et de rénovation totale des Libellules (Fondation HBM Emile Dupont), lesquelles abritent pour rappel près de 500 logements.

L'inventaire du tableau ci-dessous permet de constater que le parc immobilier des FIDP au 31 décembre 2015 s'élevait à **7'052 logements** (6'856 en 2014) répartis de la manière suivante, étant précisé que par le jeu des démolitions-reconstructions, le parc a connu une augmentation nette de 267 nouveaux logements en 2015 :

Fondation	Nombre de logements	Etat locatif CHF
FHBM Camille Martin	1'421	18'049'550
FHBM Emma Kammacher	1'642	18'439'600
FHBM Jean Dutoit	1'725	22'102'170
FHBM Emile Dupont	1'539	15'044'700
Fondation René et Kate Block	725	5'927'550
TOTAL	7'052	79'563'570

Les développements se poursuivront en 2016, durant laquelle environ 260 nouveaux logements seront construits, pour autant bien entendu que les plannings à ce jour se déroulent comme prévu.

Les exercices suivants s'annoncent également très positifs, dès lors que les achèvements de constructions amèneront selon la planification actuelle les fondations à franchir la barre des 8'100 logements à l'horizon 2018.

On notera encore qu'en 2015, **661 baux ont pu être conclus par les FIDP** (y compris contingent 20% OCLPF) au sein de leur parc immobilier : cela correspond à la présélection de plus de 3'300 candidats.

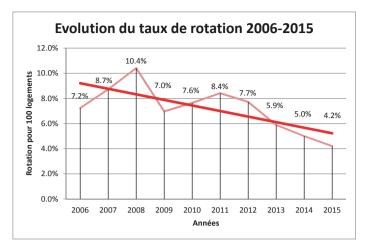
La tendance démontre un **fléchissement supplémentaire du taux de rotation**, ainsi que nous pouvions déjà le pressentir dans le courant de l'exercice précédent : tel qu'inscrit, cet indicateur (voir graphique ci-dessous « Evolution du taux de rotation ») marque une tendance à la baisse continue depuis 2011, qui est passé de 8.4% en 2011 pour s'abaisser à 5% en 2014 et 4.2% en 2015, selon tableau ci-après :

	Nbre logements 01.01.2015	Nbre hors neuf et Libellules	% rotation 2015 (sans les logements neufs ni Libellules)
FED	1505	56	3.7
FCM	1405	44	3.1
FEK	1519	59	3.9
FJD	1671	69	4.1
FRKB	756	63	8.3
Total	6856	291	4.2

Sur une plus longue période, à savoir depuis 2006, le taux de rotation moyen s'inscrit également dans une tendance à la baisse marquée.

Il paraît fort probable que la pression continue sur le marché de la location à Genève et le montant élevé des loyers en cas de changement d'appartement tend à amoindrir encore les opportunités pour une partie des locataires HBM de trouver à se loger ailleurs, les incitant ainsi à demeurer dans leur logement faute d'autre perspective.

PL 11907 20/38



D'un point de vue opérationnel, et dans la poursuite des éléments indiqués durant les précédents exercices relatifs aux applications informatiques SIDLO (base de données des demandeurs de logement) et ABACUS (base de donnée interne des immeubles et des locataires), 2015 peut être considéré comme un exercice de consolidation.

De son côté, l'application SIDLO a confirmé son gain de robustesse.

Cependant, le SFIDP a été passablement péjoré dans son activité en raison d'un problème de stabilité de la connexion au réseau informatique de l'Etat, passage obligé pour l'utilisation de l'application SIDLO. Des investigations poussées sont en cours conjointement avec les services informatiques de l'Etat afin d'identifier la source du ou des problèmes.

Quant à ABACUS, l'intégration d'un certain volume de données manquantes concernant en particulier les locaux commerciaux et les parkings ainsi que la rectification de données incohérentes suite à l'import des données en provenance des régies a impliqué un travail important au sein du Service, qui a nécessité de faire appel à une ressource temporaire pour une première période de 3 mois, qui a ensuite dû être prolongée. Les travaux devront encore se poursuivre durant le premier trimestre 2016.

En sus de ses tâches classiques, le Service gérance, en coordination avec la Fondation HBM Emile Dupont et de l'un des deux intervenants sociaux du SFIDP, ainsi que la régie, s'est chargé du travail préparatoire en vue du relogement des locataires occupant les logements situés sur le périmètre à démolir du périmètre Henri-Golay.

Le Service gérance a également coordonné, en collaboration avec le concours des intervenants sociaux du SFIDP la mise à disposition en faveur d'institutions sociales, pour une durée limitée, d'un nombre de logements significatifs - et dont le nombre va s'accroissant au rythme de l'approche de l'ouverture des chantiers de démolition -, situés sur les secteurs voués à une prochaine démolition-reconstruction dans le périmètre du PDQ Concorde.

En parallèle, une collaboration spécifique est intervenue entre la Fondation HBM Emile Dupont et les Services de l'Etat chargés de l'accueil des migrants, qui a permis le relogement temporaire de 120 migrants jusqu'à fin 2016.

Par ailleurs, en vue de mieux cerner la problématique des sous-locations - totales ou partielles – ainsi que les situations assimilées, dans les immeubles HBM des FIDP,

lesquelles sont par essence non autorisées, la CAFI a constitué le 28 mai 2015 une Commission ad hoc, non pérenne, sous la présidence de Monsieur Bruno Florinetti, Président de la Commission logement de la Fondation HBM Emma Kammacher.

Cette commission, composée d'un représentant par Fondation, a débuté ses travaux le 3 septembre 2015. Elle a notamment entendu cinq concierges employés par les FIDP, une régie ainsi que l'OCLPF.

Il a découlé des éléments recueillis par la Commission que le phénomène de sous-location s'est révélé a priori moins étendu que ce qui avait d'abord été pressenti, mais que les situations de présomptions de sous-locations, respectivement de sous-locations partielles ou de colocations non annoncées, étaient cependant suffisamment nombreuses pour justifier une action et une poursuite des investigations.

Un courrier a ainsi été adressé à l'ensemble des régies des FIDP visant à établir – au besoin avec l'appui des concierges mais sans que ceux-ci ne s'en retrouvent exposés – un relevé des situations présentant des indices sérieux de sous-location.

Les Services Gérance et Juridique du SFIDP tiendront les statistiques au fur et à mesure des événements qui seront annoncés à l'OCLPF, sur la base des informations qui leur auront été transmises par les régies.

Un point de situation intermédiaire sera effectué à mi-2016 puis un premier bilan sera opéré début 2017, puis d'année en année.

Ces points et bilans seront communiqués à la CAFI qui décidera de la suite à donner, notamment selon l'ampleur plus ou moins grande des situations contraires au droit qu'ils révèleront

En parallèle, les situations de présomption de sous-location continueront bien entendu - comme par le passé - à être dûment annoncées par les FIDP à l'OCLPF, et les résiliations ordonnées par ce dernier à être traduites sans délai.

Il convient enfin de souligner l'activité exceptionnellement élevée qui a été déployée par le Service Gérance en 2015, notamment dans le secteur Location.

En effet, outre que le volume de nouvelles mises en valeur a représenté deux voire trois fois les volumes usuels, il s'est agi d'achever la dernière tranche d'attribution des Libellules, tout en préparant déjà depuis l'automne 2015 la mise en valeur des 90 logements des nouvelles constructions sises avenue de la Golette 15 à 15G à Meyrin, qui accueillent progressivement les locataires dès la rentrée de janvier 2016.

Dans ce contexte, les collaboratrices et collaborateurs du Service ont été mis à rude épreuve, l'instabilité et les lenteurs de la connexion au réseau de l'Etat en ayant ajouté à la difficulté

A ce titre, des mesures de meilleure anticipation seront nécessaires à l'avenir, et impliqueront que soient intégrées les ressources correspondantes dans les planifications financières liées aux projets.

PL 11907 22/38

LE SERVICE JURIDIQUE

A. Composition

Le service juridique est composé de trois juristes (dont deux titulaires du brevet d'avocat, comprenant la responsable du service), deux assistantes juridiques, une assistante administrative (à 50%) et deux intervenants sociaux.

B. De l'activité juridique

Ce service conseille les FIDP et le SFIDP sur tous les aspects juridiques en lien avec leur activité, hors procédures des marchés publics, sous réserve sur ce dernier point des aspects contractuels y relatifs qui restent de son ressort. Il représente également les FIDP devant les instances judiciaires en matière de baux et loyers.

L'une de ses tâches principales consiste à gérer les dossiers contentieux liés aux objets locatifs des FIDP (défauts de paiement, contestations de congé, troubles du voisinage, sous-locations, violations des conditions relatives aux locataires imposées par la LGL, etc.).

Cette part de l'activité du service fait l'objet d'une statistique spécifique annexée au présent rapport (cf. en annexe sous Service juridique, Statistiques contentieux 2015).

Il ressort de ce document qu'il a été traité en 2015, toutes procédures confondues, 1557 dossiers contentieux liés aux objets locatifs. Ce nombre n'est toutefois pas révélateur à lui seul, dans la mesure où la pratique interne du service en matière de statistique a été modifiée en cours d'année (pour plus d'informations sur ce point, cf. en annexe les statistiques en question).

Le résultat 2015 reste toutefois très encourageant.

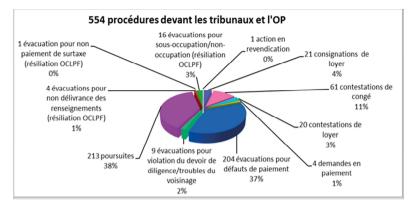
En effet, seuls 554 dossiers ont été traités en justice et devant l'Office des poursuites, alors qu'il y en avait plus de 800 par an entre 2012 et 2014.

Cette évolution s'explique en partie par le fait que le service redouble d'efforts afin de privilégier, à tous les stades de la procédure, des solutions amiables (arrangements de paiement, médiations, accompagnement social, etc.), ce qui a pu être entrepris grâce à l'évolution et à la restructuration du service dans son ensemble

A titre d'exemple :

- Les procédures en matière de poursuite pour dettes et faillite (LP) ont diminué de plus de moitié (213 procédures en 2015 pour 527 en 2014).
- Les procédures judiciaires en évacuation pour défauts de paiement sont restées stables (204 procédures en 2015 pour 203 en 2014), malgré une légère hausse des résiliations de bail en la matière (335 résiliations en 2015 pour 303 en 2014).

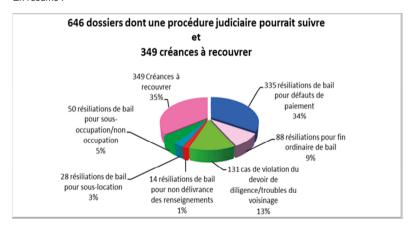
En résumé :



Le volume des dossiers contentieux hors procédure judiciaire ou LP reste quant à lui relativement élevé. Hors cas de recouvrements de créances (compte tenu du changement de pratique en la matière), ce sont 646 dossiers en 2015 qui ont été traités, pour 692 en 2014, et 324 en 2013.

Cela étant, le service comptabilise dans cette catégorie pour la première fois en trois ans une baisse des conflits du voisinage et autres violations du devoir de diligence envers la chose louée (131 cas en 2015, pour 216 en 2014 et 175 en 2013).

En résumé :



A cela, il sied d'ajouter tous les dossiers non contentieux traités par le service, tels que ceux relatifs aux contrats (mandants, architectes, entreprises, etc.) ou encore les avis de droit (en particulier en matière de construction et de droits réels).

Compte tenu notamment de l'évolution et de l'augmentation du parc immobilier des FIDP, force est de constater que l'activité du service, à l'instar des années précédentes, ne désemplit pas.

PL 11907 24/38

C. Des intervenants sociaux

A titre liminaire, il sied de relever que le service juridique n'avait qu'un seul intervenant social jusqu'en octobre 2015. Compte tenu de sa charge de travail très importante, il a été créé un second poste dès le 1^{er} octobre 2015.

Les intervenants sociaux (ci-après IS) ont pour mission principale d'intervenir auprès des locataires des FIDP présentant un défaut de paiement de loyer pour leur logement.

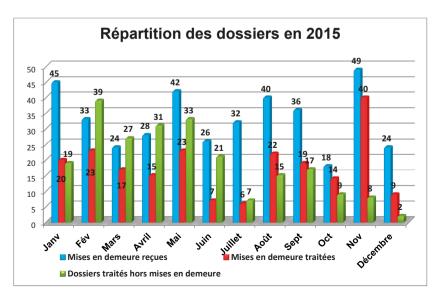
Le but est de parvenir à trouver avec ces locataires, en fonction de leur situation individuelle, la meilleure solution afin qu'ils puissent se mettre à jour dans leur paiement et ainsi éviter des procédures judiciaires.

Pour ce faire, les IS collaborent très souvent avec des institutions telles que les services sociaux communaux, l'Hospice général, Caritas Genève ou encore le Centre social Protestant (CSP).

En 2015, ce sont près de 400 mises en demeures pour défauts de paiement de loyer qui ont été adressées à des locataires pour leur logement. Cela correspond à près de CHF 700'000.- d'arriérés de loyer. Les IS sont intervenus dans 50% de ces cas et ont ainsi pu conclure 186 arrangements de paiement. 40% d'entre eux étaient réglés au 31 décembre 2015, pour un montant total de CHF 98'963.-.

Toujours dans l'optique de diminuer les procédures judiciaires et d'établir un dialogue avec les locataires, les IS sont également appelés à intervenir dans d'autres contextes que celui du défaut de paiement de loyer; notamment lors de problématiques sociales entraînant un mauvais entretien du logement, de personnes souffrant du syndrome de Diogène ou encore dans des cas de recouvrement de créances en lien par exemple avec des travaux à charge du locataire. Pour l'année 2015, ce sont 230 cas qui ont été comptabilisés.

En résumé :



Les IS ont également participé à divers commissions ou projets dans le cadre de leurs activités, dont les principales ont été :

- Le « Livret du locataire »: En collaboration avec l'Hospice général, le Service Social de la Ville de Genève, l'ASLOCA, Caritas Genève et le CSP, il a été décidé de créer un « Livret du locataire » destiné à tous les locataires du canton. Ce livret, en cours d'élaboration, comportera entre autres les points essentiels du contrat de bail ainsi que ceux traitant de la vie dans les immeubles afin de sensibiliser la population et éviter d'éventuels contentieux.
- Le projet de démolitions/reconstructions des immeubles de la Fondation HBM Emile Dupont (FED) dans le cadre du PDQ Concorde, à Vernier: Depuis septembre 2014, un IS est en charge du suivi des déménagements des locataires et notamment de ceux nécessitant un accompagnement particulier en raison de problématiques sociales et/ou de santé. Il s'occupe également de la coordination au sein du SFIDP et avec plusieurs partenaires de la relocation des logements vacants avant démolition, tels qu'avec l'Hospice dans le cadre de l'Aide Aux Migrants.

PL 11907 26/38

SERVICE JURIDIQUE

Statistiques contentieux 2015

PROCEDURES FIDP DEVANT LES TRIBUNAUX/ I'OP	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Actions en revendication	2	8	5	1
Consignations de loyer et/ou demandes de travaux	6	6	4	21
Contestations de congé	82	83	65	61
Contestations de loyer	3	31	25	20
Demandes en paiement	18	14	10	4
Evacuations pour défauts de paiement	343	275	203	204
Evacuations pour fin ordinaire de bail	2	0	0	0
Evacuations pour violation du devoir de diligence/troubles du voisinage	2	4	5	9
Poursuites (hors & devant tribunaux)	402	552	527	213
Mesures provisionnelles	2	0	0	0
PROCEDURES DILIGENTEES DEVANT LES TRIBUNAUX	2042	2042	2044	2015
SUR DEMANDE DE L'OCLPF	2012	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Evacuations pour non délivrance des renseignements	13	8	6	4
Evacuations pour non paiement de la surtaxe	1	0	1	1
Evacuations pour sous-location	5	2	1	0
Evacuations pour sous-occupation/non occupation*	13	15	10	16
Sous-total	894	998	862	554
AUTRES CONTENTIEUX (demandes de travaux, décès, etc.)	2012	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Sous-total	11	88	12	8

RESILIATIONS ET AUTRES DOSSIERS POUVANT DEBOUCHER SUR UNE PROCEDURE JUDICIAIRE	2012	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Résiliations de bail pour défauts de paiement	314	73	303	335
Résiliations pour fin ordinaire de bail	15	2	101	88
Cas de violation du devoir de diligence/troubles du voisinage	24	175	216	131
Résiliations de bail pour non délivrance des renseignements (OCLPF)	22	16	8	14
Résiliations de bail pour non paiement de la surtaxe (OCLPF)	0	0	0	0
Résiliations de bail pour sous-location (OCLPF)	34	29	30	28
Résiliations de bail pour sous-occupation/non occupation (OCLPF)*	35	29	34	50
Sous-total	444	324	692	646
Créances à recouvrer**	726	677	779	349
Sous-total	1170	1001	1471	995

2075	2007	22.45	4
2075	2087	2345	1557
	2075	2075 2087	2075 2087 2345

UN LOGEMENT OU UN LOCATAIRE PEUT FAIRE L'OBJET DE PLUSIEURS PROCEDURES

NOMBRES D'AUDIENCE	2012	2013	2014	2015
Du 1er ianvier au 31 décembre	267	262	211	223

^{*}Catégories pouvant contenir des cas de sous-location découverts en cours de procédure

^{**}Le service jurdique a modifié courant 2015 sa procédure en matière de recouvrement de créances, de sorte qu'il ne comptabilise désormais dans ses dossiers que les créances ayant fait l'objet de rappel(s) de la part des régies. Les simples créances ouvertes avant rappel étant exclusivement du ressort de ces dernières.

LE SERVICE DE LA COMPTABILITE

Essentiellement axé sur la tenue de la comptabilité des cinq FIDP et du SFIDP, ce service surveille aussi de près la gestion de leur trésorerie, des crédits de construction et des emprunts hypothécaires. Il assure aussi le contrôle et l'adaptation des états locatifs du parc conformément à la LGL. Enfin, il a procédé à la transmission des données et des documents nécessaires pour intégrer les bilans et comptes de Pertes et Profits des FIDP dans la consolidation des comptes de l'Etat. Il est à noter que les délais accordés pour cette opération sont très courts, mais ceux-ci ont toutefois pu être respectés.

Les difficultés rencontrées lors de l'application des normes comptables IPSAS ont enfin trouvé leur épilogue dans une solution qui consiste à réduire le taux de l'amortissement des immeubles. Cette solution trouvée en coordination avec le Service d'Audit Interne de l'Etat, le DALE et la fiduciaire Berney Ass. a permis d'aboutir à une méthodologie à satisfaction de toutes les parties.

Notons enfin qu'au courant de l'année 2015 et compte tenu des prescriptions édictées antérieurement par la FINMA, la BCGe (principal bailleur de fonds des emprunts hypothécaires des FIDP) nous a signifié ses nouvelles exigences relatives à tout futur financement hypothécaire. Ces nouvelles conditions toucheront notamment la part de fonds propres désormais nécessaire à tout investissement immobilier, respectivement le rythme des futures remboursements hypothécaires qui se verra fortement accéléré selon les proportions de fonds propres consacrés. Fort de ces nouvelles conditions, qui ont pu être échangées avec la Direction de l'OCLPF, il est fort à parier qu'à terme celles-ci puissent induire des modifications en termes de lovers et de rendements.

PL 11907 28/38

LE SERVICE TECHNIQUE

Le Service poursuit le développement des compétences nécessaires à ses 3 pôles d'activités, la rationalisation énergétique, le suivi des projets et l'entretien du parc existant.

Listing des projets en cours de développement, (hors acquisitions clé en mains) :

Petit-Saconnex Avenue de Joli-Mont

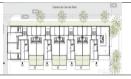
48 logements CHF 16.6 millions



Fin du gros-œuvre Remise de l'ouvrage juillet 2016

Vernier Av. Vaucher 19

60 logements CHF 20 millions



Projet suspendu. Recours déposé contre l'autorisation de construire obtenue en mai 2014.

Eaux-Vives Chemin de la Petite Boissière

66 logements CHF 19 millions



Autorisation obtenue en février 2015.

Ouverture du chantier en février 2016

Genève Av. Henri Golay

84 logements CHF 28 millions



Autorisation en force en mars 2016.

Ouverture du chantier prévue en avril 2016.

Genève Ouches-Sports

180 logements CHF 40 millions

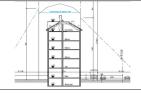


Désignation de l'architecte par concours SIA en automne 2015.

Dépose autorisation prévue fin 2016.

Genève-Cité Rue de la Servette 37

Réhabilitation



Projet de démolition - reconstruction abandonné, suite à recours.

Projet de rénovation à l'étude.

Chêne-Bougeries Pont de Ville 5-7

20 logements + réhabilitation CHF 18 millions



Surélévation reportée. Dépose DD prévue début 2016 pour la réhabilitation de l'immeuble.

Ouverture du chantier prévue en été 2017

Vernier Actaris

Projet de construction de logements en comaîtrise avec le Con-de-Terre



Projection ouverture du chantier fin 2017.

Vernier Etang

Clefs en main



Projection ouverture du chantier fin 2018.

Vernier Route de Vernier

PLQ en cours



Projection ouverture du chantier printemps 2020.

Genève Gourgas –Maraîchers

Démolitionreconstruction, comaîtrise avec l'Hospice général



Projection ouverture du chantier fin 2020.

PL 11907 30/38

Genève Soubeyran

Projet de construction de logements



Projection ouverture du chantier 2020.

Vernier PLQ Concorde Secteur T

Démolitionreconstruction



Projection ouverture du chantier 2020.

Projets en chantier:

Vernier Av. des Libellules 2-16

Réhabilitation Création espaces de vie CHF 40 millions



Chantier terminé.

Vernier Av. des Libellules 2-16

Edicules CHF 7.5 millions



Chantier terminé.

Petit-Saconnex Rte de Mevrin 16

79 logements IEPA CHF 20 millions



Autorisation délivrée en juin 2015.

Dépose autorisation pour un étage supplémentaire (7ème) en janvier 2016.

Carouge, Fontenette Route de Veyrier

335 logements CHF 70 millions



Les 4 bâtiments de la 1ère étape (Minergie) ont été mis en location à automne 2015.

Les 3 immeubles de la 2ème étape (Minergie P) débuteront à l'automne 2016.

Onex Av. du Gros-Chêne

Galette commerciale



Chantier terminé; en exploitation.

Onex, Pralée Rue des Bossons

20 logements CHF 10 millions



Chantier terminé; en exploitation.

Meyrin Chemin de la Golette 15-15G

90 logements CHF 22 millions



Chantier terminé; en exploitation. Aménagements extérieurs en cours.

Confignon Rue Joseph-Berthet

15 logements CHF 5 millions



Réalisation en co-maîtrise d'ouvrage avec la FIPLC.

Chantier terminé; en exploitation.

Petit-Lancy Troënes 3C

Clé en main 16 logements CHF 3'8 millions



Chantier terminé; en exploitation.

Petit-Lancy Chemin de Tivoli 16-22

Clé en main 24 logements CHF 7.5 millions



Livraison prévue en été 2016.

Petit-Lancy Pré-Longet les Mouilles

Clé en main 28 logements CHF 7.5 millions



Ouverture du chantier : octobre 2015.

Livraison prévue en septembre 2017.

PL 11907 32/38

Meyrin Les Vergers

Clé en main

50 logements CHF 13.9 millions



Chantier en cours.

Livraison prévue en octobre 2016.

Sous-Bois Rue Denis-de-Rougemont

35 logements CHF 12 millions



Réalisation en co-maîtrise d'ouvrage avec la Coopérative Les Ailes.

Livraison entre fin 2015 et début 2016.

Rue de Lausanne 21-23-25A

Rénovation CHF 6.3 millions



Travaux de réhabilitation.

Ouverture chantier : octobre 2015.

Cougnard Rte de Chêne 84-86 Chêne Bougeries

25 logements CHF 7.6 millions



Ouverture chantier prévue en avril 2016.

Inventaire et suivi des projets des FIDP

A la fin de l'année 2015 les FIDP enregistraient plus de **900 logements** en projet ou en cours de réalisation conformément aux tableaux ci-dessous :

Inventaire des projets des FIDP

Fondation HBM Camille Martin

Situations géographiques	Echéance prévue	Nombre de logements
Golette - Labo, Meyrin	2015 - 16	90
Tivoli	2016	24
Les Vergers	2016	50
Pré-Longet - Les Mouilles, Onex	2017	28
Marbriers, Lancy	2018	78
TOTAL		270

Fondation HBM Emma Kammacher

Situations géographiques	Echéance prévue	Nombre de logements
Petite-Boissière, Genève	2017	66
Fontenette, Carouge	2018	150
Cougnard	2018	22
Guillocheurs	2018	49
Les Allières	2018	64
TOTAL		351

Fondation HBM Jean Dutoit

Situations géographiques	Echéance prévue	Nombre de logements
Denis-de-Rougemont Petit- Saconnex	2016	19
Joli-Mont, Petit-Saconnex	2016	48
TOTAL		67

Fondation HBM Emile Dupont

Situations géographiques	Echéance prévue	Nombre de logements
Henri-Golay 21-27, Châtelaine	2017	84
Vaucher II	recours	60
TOTAL		144

Fondation René et Kate Block

Echéance prévue	Nombre de logements
2017	90
	90
	•

TOTAL GENERAL	922

L'entretien sur le parc existant

Les interventions

L'année 2015, marquée par la mise en exploitation du programme Abacus, a nécessité une importante implication des collaborateurs. Les extractions des données n'étant pas encore totalement possibles et nécessitant des consolidations risquées, les données quantitatives ne sont que partiellement exploitables.

Ainsi, le poste administratif supplémentaire accordé s'avère indispensable au quotidien du service, et participe simultanément aux nouvelles mises en location, qui génèrent une charge additionnelle en matière d'entretien.

Une fois ces analyses possibles, un contrôle d'une répartition équitable des travaux attribués aux entreprises dans les différents corps de métier, sera effectué.

PL 11907 34/38

Collaboration régies

Le personnel du SFIDP s'est considérablement impliqué auprès des régies, pour garantir la bonne mise en application de la politique d'entretien du parc immobilier.

Gestion des Services d'immeuble

La mise en location des nouveaux immeubles et la démolition d'anciens ensembles, ont généré une coordination inter-Fondations importante, dans l'objectif d'optimiser les ressources humaines face aux besoins. En finalité, chaque concierge s'est vu proposer un poste équivalent, en complément de l'arrivée de nouveaux confrères.

La procédure d'engagement s'est complexifiée avec les multiplicités des propriétaires impliqués dans le cadre des immeubles en copropriété, concernant de nombreuses mises en valeur de l'année.

Ainsi, l'effectif global approche les 150 concierges, ce qui a incité la CAFI à uniformiser la politique salariale.

Les opérations courantes

Cette année atypique n'a pas pour autant dispensé l'ensemble des collaborateurs d'assurer leurs tâches courantes, telles :

- La mise en œuvre des travaux budgétisés.
- L'élaboration des budgets 2016 et leur présentation aux Fondations.
- Le suivi des travaux courant d'entretien.
- La gestion des travaux lors des résiliations de baux.
- Le traitement des sinistres
- Le suivi des contrats d'entretien.
- La gestion courante des services d'immeubles.
- · L'établissement de rapports divers.

Les principes liés à l'éfficacité, la durabilité et la rationalisation de l'énergétique, s'est concrétisée à travers les projets suivants :

56A RCI Assainissement des fenêtres et des embrasures en façade

La mise en application de l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses, s'applique à l'ensemble des embrasures des ouvertures des bâtiments. Le délai imparti par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) pour assainir les fenêtres et les embrasures des bâtiments, fixé au 31 janvier 2016, a exigé la mise en place d'une classification des immeubles par interventions analogues.

Ce regroupement a permis de simplifier le travail administratif de demandes de dérogations et a conduit à un allégement du traitement des procédures.

La Commission énergie, émanant des commissions permanentes de la CAFI, a chargé le Service technique d'un audit sur l'un des immeubles en exploitation, visant à définir la nécessité du remplacement du simple vitrage dans les cages d'escaliers.

Ces différentes actions d'analyses ont permis de transmettre à chaque régie des directives leur permettant d'évaluer les travaux à considérer dans les budgets 2016.

Critères de développement durable à considérer dans les appels d'offres, notamment les concours SIA

Une réactualisation de ces critères vise à optimiser des éléments objectifs, vérifiables et mesurables, tout en s'assurant de leur compatibilité avec la norme SIA 142.

Tarification du prix et consommation de l'eau froide

En 2015, la nouvelle tarification de l'eau froide, instituée par le droit fédéral, est entrée en vigueur selon le principe de causalité (utilisateur = payeur) avec une prise en considération dans la tarification de l'ensemble des frais inhérents à la production, la distribution et le traitement de l'eau. Cette situation a eu pour conséquence une augmentation de l'ordre de 20% de la tarification de l'eau froide.

Le premier audit sur la consommation d'eau a été réalisé, en 2015.

La perte de précision de l'instrumentation de mesure, suite au vieillissement du matériel, a été mise en évidence comme un problème important, en particulier pour les sous-compteurs nécessitant une vérification régulière.

Les équipements techniques, notamment les armoires de congélation, les systèmes de climatisation branchés sur l'eau potable, devraient être également répertoriés dans le cadre des arcades commerciales.

Ces renchérissements rendent nécessaires toute mesure de réduction de consommation d'eau froide.

Tarif électrique pour les consommateurs de plus de 100'000 KWh

Le prix de la fourniture électrique, particulièrement attractive mi 2015, a incité le Service technique à demander la renégociation de son tarif pour les contrats ouverts. La baisse linéaire de consommation a permis de passer du profil DECOUVERTE 10% renouvelable au profil HORIZON 20 % renouvelable.

Il convient de préciser que, malgré la revalorisation du profil de consommation, le tarif payé reste toujours favorable pour les FIDP.

· Directives et clauses

Les directives et clauses pour l'entretien et la surveillance des installations de ventilation, ainsi que le cahier des charges pour les audits énergétiques ont été validés. Ces deux documents viennent ainsi s'ajouter aux directives et recommandations pour l'entretien et la surveillance des installations de chauffage finalisées en 2013.

Les contrats établis en vue d'une amélioration des performances d'un système de production de chaleur doivent être privilégiés, ils signifient bien amélioration des performances et non diminution des températures. Ces améliorations sont toujours bénéfiques pour notre planête mais aussi pour le portemonnaie de nos locataires



Mission du SFIDP en matière énergétique

S'il est des chiffres à garder, ce sont ceux liés à consommation de l'ensemble des immeubles des FIDP, qui enregistrent une baisse régulière pour la consommation d'électricité et une baisse légèrement moindre pour l'eau potable.

En conclusion technique

Cette année de transition informatique conséquente pour le Service ouvre toutes les perspectives pour une optimisation du travail sur l'année 2016. Ces nouveaux outils permettront de répondre mieux encore aux besoins futurs, face à l'accroissement tant des bâtiments en exploitation, que des projets en développement.

PL 11907 36/38

CONCLUSION

2015 marque la première année pleine de la nouvelle législature entamée en mai 2014 et ayant fait l'objet d'un large renouvellement des administrateurs. Le Conseil et le Bureau de la CAFI sont constitués en respectant les règles prévues par la LGL, à savoir la représentation de l'ensemble des partis politiques et un juste équilibre entre les Fondations immobilières. L'ensemble des Commissions permanentes de la CAFI, à savoir AIMP, Immobilière, Sociale, Energie et Finances, sont constituées de un à deux membres délégués des Fondations pour leurs compétences professionnelles ou leur expertise dans les sujets abordés par ces dernières. Il est à noter que le Bureau de la CAFI constitué des 5 présidents des Fondations autour du directeur M. Perizzolo se charge de la gestion courante du secrétariat (SFIDP). L'ensemble de ces instances fonctionne à satisfaction et l'apport des membres milicien est un vrai plus pour les collaborateurs du secrétariat.

La feuille de route adoptée par la CAFI début 2015 sur mission du Conseiller d'Etat Antonio Hodgers a fixé un certain nombre d'objectifs qui s'articulent autour des thèmes suivants: gouvernance, financement, rôle de passeur social, développement du parc, communication, objectifs énergétiques, gestion informatique, marchés publics et bail associatif.

Parmi ces points figure l'indispensable réflexion sur le mode d'attribution des logements HBM LUP. La Commission sociale de la CAFI en très étroite collaboration avec l'OCLPF et en essayant d'y associer la Ville de Genève et l'Hospice général a travaillé d'arrache-pied toute cette année (voir les rapports du service gérance et de la commission sociale). Une première étape a été formellement validée par la CAFI, soit

- La révision des catégories de demandeurs de logement et un nouveau système de codification des dossiers en catégories primaires, secondaires et tertiaires.
- La révision des procédures du SFIDP et des FIDP portant sur :
 - o Les principes applicables à la procédure de présélection au sein du SFIDP
 - Les procédures de présélection des candidats par le SFIDP
 - o Les procédures d'attribution au sein des commissions logements des FIDP
 - La demande adressée par les Fondations à l'OCLPF visant à ce que le choix des locataires afférents au contingent 20%, actuellement du ressort de l'Office, relève désormais des Fondations elles-mêmes, lesquelles offriraient bien entendu les garanties nécessaires assurant que les logements concernés soient attribués aux candidats dont l'urgence sociale est la plus élevée.

Ce travail se poursuit avec l'OCLPF notamment sur la problématique liée au contenu et à la pertinence des informations recueillies via les formulaires de demande de logement et leur mise à jour imposée.

Suite à des remarques répétées de certains administrateurs sur des suspicions de souslocation à grande échelle, un groupe de travail a été spécifiquement créé. Une marche à suivre a été définie et un bilan intermédiaire est prévu pour mi-2016. A première vue, le phénomène n'a pas l'air d'être très important (voir rapport service gérance).

On notera que la demande du magistrat en charge du social, M. Mauro Poggia, suite à la crise des migrants, de mettre à disposition des logements rapidement, a été exhaussée en recourant à des immeubles qui font l'objet de projets de démolition reconstruction et dont les appartements qui se libèrent ne sont bien évidemment pas reloués à des familles demandeuses de logement. Ainsi, c'est environ 120 migrants qui ont été logés temporairement sous la supervision de l'Hospice Général.

Suite à la révision de la loi sur les marchés publics et de son règlement, la CAFI a profité de réitérer sa demande de non assujettissement aux marchés publics, considérant que les Fondations sont soumises à concurrence sur le marché immobilier, notamment lors d'achats clés en mains à des promoteurs privés. Le Conseil d'Etat nous a répondu début 2016 qu'il partageait notre analyse et nous appuierait dans nos démarches auprès de la conférence inter-cantonale où nous présenterons nos arguments et les mesures internes que nous nous engageons à appliquer pour garantir une saine et juste concurrence dans le choix de nos mandataires et entreprises. Ce point fera l'obiet d'un approfondissement courant 2016.

Suite aux remarques formulées par l'Inspection cantonale des finances lors de sa dernière audit, la CAFI en accord avec le DALE a mandaté la fiduciaire Berney pour procéder à une analyse des conséquences de l'application des normes IPSAS sur les comptes des Fondations, qui rappelons-le sont en déficit chronique depuis leur introduction. Cette étude a démontré que l'application qui était faite des normes IPSAS n'était pas économiquement défendable. Des discussions se sont ensuite déroulées durant l'année sous la conduite du secrétaire général du DALE, M. Goumaz, afin de trouver une solution acceptable du point de vue des normes comptables de l'Etat et supportable pour les comptes des Fondations immobilières de droit public qui font de l'immobilier particulier, soit des immeubles à loyer extrêmement bas, entretiennent leur parc immobilier de facon optimale et sont dès lors fortement impactées par les amortissements comptables imposés par les normes comptables IPSAS. La solution retenue et validée par nos fiduciaires et le SAI consiste à admettre un taux d'amortissement comptable unique de 1% de la valeur des bâtiments. Ce taux tient compte de la politique d'entretien soutenu du parc immobilier. Avec ces nouvelles règles, il est admis par tous que les comptes et bilans reflèteront plus fidèlement la réalité économique des Fondations immobilières.

Pour pouvoir répondre pleinement aux exigences des Fondations, le secrétariat se doit d'être équipé en logiciels informatiques de gestion performants. Après la mise en place d'ABACUS pour les services gérance et juridique, un logiciel à destination des chefs de projet s'occupant du développement immobilier a été créé en 2015 et donne déjà entière saisfaction. Un logiciel de gestion du personnel, le renouveau de notre site internet, ainsi qu'un intranet à l'usage des administrateurs et enfin une gestion électronique des documents (GED) seront les prochains chantiers de la législature.

2016 se caractérise, en termes de nombre de logements LUP HBM mis sur le marché, comme une année exceptionnelle avec 260 nouveaux logements et des projections pour environ 1100 nouveaux logements ses prochaines années. Très clairement, l'objectif d'accroissement du parc de LUP HBM ne pourra se réaliser qu'avec l'aide du Canton et de la FPLC, actuels pourvoyeurs de terrains, mais également avec des partenaires privés et des communes. Un travail de réseautage est donc indispensable, afin de rassurer ces nouveaux partenaires quant à la qualité des prestations que les Fondations peuvent offrir pour accompagner les locataires de nos immeubles. Le rôle de nos deux intervenants sociaux, le recours à des concierges, la possible prise en charge par les commissions proximité-logement de chaque Fondation de problématiques spécifiques dans tel ou tel immeuble, sont autant d'atouts que les FIDP peuvent mettre en avant. Elles sont, à n'en pas douter, très bien équipées pour accomplir au mieux leur mission première qui est de loger de manière pérenne la frange de la population la plus en difficulté. La crise du logement précarise toujours plus les personnes en difficulté qui ne peuvent pas trouver d'alternatives satisfaisantes faute de logements disponibles.

Pour pouvoir construire plus de logements, il faut aussi convaincre les communes, qu'audelà de la problématique fiscale, l'érection d'immeubles de type LUP-HBM n'induit pas plus de difficultés que tout autre type de logement.

C'est le lieu de remercier les Services de l'Etat et en particulier l'OCLPF ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du DALE pour leur soutien et leur engagement constant en faveur du logement social et des Fondations en particulier. Si le parc immobilier des Fondations a crû spectaculairement au cours des dernières années, c'est grâce à celles et ceux, au sein de l'Etat, qui ont permis des dotations en terrains ou favorisé des constructions nonobstant des contraintes parfois lourdes. On notera la très bonne collaboration entretenue

PL 11907 38/38

avec la FPLC et on révélera que la clé d'attribution des terrains par cette dernière a été revue sur notre demande et à notre satisfaction. Ainsi, dorénavant, les 35% légalement dévolus aux Fondations immobilières de droit public ne comptabiliseront que des logements LUP HBM, ceux des fondations immobilières communales qui ne sont pas HBM étant comptabilisés dans les 30% librement attribuables.

Enfin, depuis ma prise de fonction en mai 2014 et mon investissement plus direct dans la gestion du secrétariat aux côtés de son Directeur Michel Perizzolo, j'ai pu découvrir, le talent, les compétences, l'engagement et parfois l'abhégation même des collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat qui travaillent sous une pression constante et abattent une masse de travail considérable, avec enthousiasme et conviction au service des 75 administrateurs souvent exigeants, parfois eux-mêmes spécialistes de tel ou tel domaine et donc particulièrement avisés. Cette année 2015 aura été particulièrement chargée de par le très grand nombre de logements mis en location.

Des collaboratrices de la réception au directeur, des techniciens aux chefs de services (répartis de manière égale entre femmes et hommes), des comptables aux juristes, toutes et tous marquent de leur empreinte les réussites des Fondations, la croissance de leur parc de logement, la qualité et la gestion économe de son entretien. Je tiens donc ici à les en remercier sincèrement

Pour le Bureau de la CAFI:

Michel PERIZZOLO
Directeur

Stéphane LORENZINI
Président de la
Commission administrative

Genève. le 24 mars 2016

<u>Annexes</u>: - Rapport de l'organe de contrôle relatif au bilan et comptes de pertes et profits 2015

- Rapport d'activité 2015 des Commissions de la CAFI